

...

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et moyens de les couvrir

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que les points 5.1 et 5.2 sont intimement liés puisqu'ils recouvrent une problématique similaire. Aussi, les commentaires qu'il fera concerteront ces deux points.

Mesdames, Messieurs,

Vous devez ce soir accepter les comptes de l'année 2013, ainsi que les crédits supplémentaires.

Ainsi, c'est toute l'activité d'une année qui est résumée dans ces quelques feuilles. Le bouclément des comptes est assimilable à une photographie de la commune à un instant donné. Cet instant, c'est le 31 décembre 2013 à minuit. Je vais m'attarder sur ce qui s'est passé avant, sur le moment où on a appuyé sur le déclencheur, et sur ce qui va se passer après.

Avant la prise de vue, des milliers de pièces comptables ont été saisies. L'objectif est bien entendu de le faire correctement, afin que les différents comptes soient suffisamment homogènes. Si ceci est facile à faire avec certaines charges, il existe certains cas où les dépenses couvrent plusieurs services, où la nature de la charge est discutable (la distinction entre un investissement et une réparation n'est pas toujours claire, il faut parfois trancher pour savoir si une facture doit être considérée comme une expertise à intégrer dans un projet ou comme un mandat indépendant). Pour garantir une bonne netteté à la photo, nous avons traité de façon la plus constante possible ces cas, afin de garantir une comparaison avec le budget et les exercices antérieurs.

Arrivée de M. Pictet à 21 h 18.

Je veux ici remercier tous les collaborateurs de la mairie pour leur participation à cet exercice. Si nos mandataires du service comptable sont en première ligne, il faut bien se rendre compte que chaque service de la commune, chaque jour, traite des informations financières, et que ce n'est que grâce à ce travail de chaque instant que nous pouvons vous présenter ces comptes aujourd'hui.

Nous observons que les revenus, principalement le revenu de l'impôt, ainsi que d'autres entrées, sont bien supérieurs aux dépenses. En conséquence, la photo que nous vous

présentons ce soir est en couleur, avec de belles teintes brillantes. En effet, avec un résultat de CHF 3'450'000.-, l'image est agréable à l'œil.

Les plus perspicaces d'entre vous vont me dire que la photo a été prise à minuit, et donc qu'elle doit être sombre. Ils ont raison. Les règles comptables imposées pour les communes ont un effet assombrissant évident. Le traitement des investissements, et particulièrement les règles d'amortissement sont très pénalisants. En effet, notre ville amortit chaque investissement jusqu'à une valeur de zéro. La valeur comptable de tous les immeubles de la commune, à fin 2013, est d'environ CHF 60 millions. C'est bien entendu bien moins que la valeur du marché de toutes les écoles, bureaux, immeubles locatifs, collecteurs qui appartiennent directement à la commune. Et nous continuons à amortir pour plus de CHF 4 millions par année ces actifs, alors qu'une société qui aurait le même parc immobilier ne le pourrait pas, et ne devrait pas comptabiliser autant d'amortissements. Ainsi, malgré un voile obscurcissant, l'image est plaisante à l'œil.

Dans le détail, que voit-on sur la photo ?

A l'actif, des liquidités pour CHF 70 millions. C'est-à-dire que nous pourrions investir ce montant sans recourir à l'emprunt. C'est un trésor qui nous permet de regarder l'avenir avec sérénité.

Corolaire de ces liquidités, une fortune de CHF 95 millions et quelques petits emprunts.

Les réviseurs ont repéré quelques zones d'ombres sur la photo : ce sont des dépassements par rapport à des crédits ou des lignes budgétaires. Je suis désolé de cette situation, mais elle est la conséquence de l'effort de vous présenter des estimations les plus précises possibles, sans gonfler les demandes de crédit. Je vous remercie d'accepter ces dépassements ce soir.

Nous allons maintenant accrocher cette photo à côté de celles des années passées. Il y a les anciennes aquarelles, les images en noir et blanc un peu floues, puis différentes séries sombres, et les dernières, à l'image de celle de 2013, claires, nettes et colorées !

Cette image est aussi une base pour imaginer le futur. Le fait d'avoir une situation financière très favorable avec CHF 70 millions disponibles et une fortune de près de CHF 100 millions doit nous donner confiance. Nous changerons de système comptable ces prochaines années, et les comparaisons seront moins faciles. Mais nous garderons deux piliers qui sont garants de limiter la prise de risque : l'estimation de nos rentrées, sur la base des données de l'administration fiscale cantonale. Ces estimations ont toujours été très conservatrices, et par analogie, nous devons continuer à nous attendre à avoir de bonnes surprises à l'avenir. Le second pilier pour éviter la prise de risque est l'obligation de ne pas dépasser les montants budgétisés. Si, dans une entreprise, le budget est un objectif, et que la direction générale a la possibilité de lancer des projets ou des acquisitions sans passer devant l'assemblée générale, la commune, elle, doit avoir votre accord pour toute dépense, que ce soit dans le cadre du budget ou dans le cadre d'un crédit d'investissement. Ceci vous permet, en tout temps, de tirer le frein à main avant que la pente ne devienne trop glissante. Vous avez bien compris que, pour moi, nous en sommes encore loin.

En conclusion, vous avez eu loisir de consulter les comptes et de poser de nombreuses questions. Je vous remercie de les accepter et aussi de les prendre comme une base solide pour aborder l'avenir.

Le président remercie M. Locher de cette présentation fleurie. Il ouvre la discussion.

M. Favarger remercie également M. Locher pour ces envolées presque poétiques parfois. Il aurait voulu dire à M. Ulmann, qui n'est malheureusement pas là ce soir, que bien qu'il n'ait pas la chance d'être membre du PLR, pour paraphraser les propos de M. Ulmann lors d'une séance de commission, il ne va pas changer d'opinion par rapport aux comptes précédents. Cela dit, il va accepter les comptes 2013. Il a cependant quelques remarques ou réticences à formuler. En effet, les augmentations de dépenses de la commune semblent aller à l'encontre de l'affirmation selon laquelle les diverses mesures d'externalisation sont financièrement favorables à la commune. La commune a trois chefs de service en moins, mais est cependant confrontée à un important dépassement. Comment cela est-il possible ? De plus, il ne faut pas oublier que ces externalisations, qui de fait sont des privatisations, vont à l'encontre des intérêts des travailleurs. En effet, les contractants extérieurs sont beaucoup plus libres en ce qui concerne la gestion du personnel, qui dès lors risque à l'évidence d'être moins bien traité (rétribution inférieure, précarité de l'emploi) que s'il travaillait directement pour la commune. Même s'il en résulte peut-être théoriquement une économie financière, cette dernière va probablement surtout dans la poche des sociétés prestataires et se trouve également absorbée par la rétribution des intermédiaires qui n'auraient pas lieu d'être avec un autre mode de fonctionnement. Subsiste enfin le risque de décisions ou d'adjudications prises plus dans l'intérêt des prestataires que dans celui de la commune. Concrètement, il faudrait entreprendre une étude sérieuse pour savoir exactement quelle est la stratégie financièrement la mieux adaptée à ce sujet. Ainsi, par exemple, on entend dire que l'externalisation d'un service financier pour une communauté de plus de 10'000 habitants n'est absolument pas judicieuse. Comment cette question est-elle réglée par l'ensemble des communes suisses de taille comparable à celle de Chêne-Bougeries ?

Concernant la fortune communale de CHF 70 millions en liquidités, M. Favarger trouve dommage qu'elle "dorme" dans une banque avec un taux d'intérêt dérisoire. Il serait vraiment souhaitable que la commune puisse mieux utiliser ces sommes, ce qui aurait pu être fait si la volonté de préemption de la parcelle Merkt n'avait pas été « sabordée » par le Conseil administratif. M. Favarger souhaite être rassuré que, si une nouvelle occasion de placer de l'argent de façon favorable dans l'immobilier se présentait à nouveau, la commune ne la manque pas !

Enfin, le prix des litiges avec le personnel, dont le nombre semble très important, devrait faire l'objet d'une information plus claire, même à posteriori. M. Favarger a le sentiment que le Conseil administratif essaie parfois de gagner du temps à ce sujet. Lorsque les affaires sont enfin définitivement jugées, cette information devrait être spontanément donnée au Conseil municipal. M. Favarger rappelle en outre que ces litiges ont des conséquences financières qui dans d'autres contextes, par exemple à Neuchâtel, ont fait l'objet de plaintes pénales.

M. Spinelli informe que les Verts de Chêne-Bougeries soutiennent largement ce que le doyen du Conseil municipal vient de dire au sujet des dépenses. Ils tiennent quand même à remercier

le Conseil administratif pour la présentation des comptes, dont la clarté s'est améliorée au fil des années. Ils le remercient également d'avoir permis aux conseillers municipaux d'accéder aux pièces comptables et au Grand-Livre des comptes. Ceci avait souvent été demandé par le passé et n'avait pas toujours été bien accueilli. Cette année, ces données ont pu être consultées. A noter toutefois qu'ils ne demandaient pas tant de compétences et d'experts réunis autour d'une même table, puisqu'il y avait deux mandataires et guère plus de commissaires présents à cette séance dite « portes ouvertes ». Le message pour les années futures, c'est qu'ils n'en demandent pas tant : les commissaires veulent en fait avoir un regard politique sur les comptes pour mieux pouvoir les apprécier. Enfin, concernant la fortune communale, évidemment très rassurante, M. Spinelli voudrait souligner le fait que les comptes sont encourageants surtout parce que les rentrées ont été excellentes cette année. Il faut souhaiter que la santé financière des contribuables perdure. Néanmoins, les Verts de Chêne-Bougeries tiennent à cette ligne de conduite ferme, à savoir que les dépenses restent toujours bien contrôlées et fassent l'objet d'un travail approfondi en séances de commissions. Enfin, M. Spinelli annonce que les Verts de Chêne-Bougeries soutiendront l'approbation de ces comptes.

Mme Sobanek ajoute deux éléments à l'intervention de M. Favarger, qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste. La richesse est une chance inouïe, mais aussi une obligation. Comme toujours, richesse rime avec responsabilité. Il est maintenant quasiment du devoir de la commune d'avoir une fondation pour le logement, d'être proactive en la matière et de contribuer à mettre à disposition des communiers des logements à un loyer abordable. Mme Sobanek voulait le réaffirmer, sachant que Chêne-Bougeries est, sauf erreur, parmi les trois communes les plus riches du canton. Elle considère ensuite qu'il serait dommage que, l'année prochaine, la séance dite « portes ouvertes » ait de nouveau lieu pendant la semaine. Les conseillers municipaux sont plus disponibles le samedi matin. On voit là également le désavantage de l'externalisation : les mandataires coûtent extrêmement cher et Mme Sobanek suppose que leurs honoraires sont plus élevés un samedi qu'un jour ouvrable.

Mme Hochuli s'exprime en son nom personnel. Elle remercie le Conseil administratif de l'effort qu'il a fait et l'administration du travail accompli. Néanmoins – et on lui dira peut-être qu'elle est une imbécile puisque seuls les imbéciles ne changent pas d'avis – elle n'a pas changé d'opinion. Elle n'est pas satisfaite de la maîtrise des coûts, qui ont régulièrement augmenté de 5 % pendant deux législatures. Le résultat favorable des comptes 2013 est surtout dû à des paiements de reliquats datant de 2005 à 2008. Par ailleurs, elle a demandé à plusieurs reprises, sans succès, plus de précisions concernant le compte 318 relatif aux mandats extérieurs, lequel représente CHF 3,9 millions, soit 12 % des dépenses communales. C'est aussi un message politique qu'elle voulait faire passer. Par conséquent, elle s'abstiendra lors du vote des comptes.

M. Fassbind remercie les collaborateurs de la commune, qui ont permis de présenter ces comptes. Comme l'a dit M. Locher, c'est un paramètre qui sous-tend toute l'activité de la commune. Il est agréable d'avoir aujourd'hui la possibilité d'approuver tout ce travail. Concernant l'externalisation, M. Fassbind a trouvé appréciables tant les réponses des mandataires que les compétences réunies en séances de commissions. Peut-être y avait-il trop de compétences lors de la séance dite « portes ouvertes » ? Mais c'est une bonne chose que de pouvoir faire appel à un expert en cas de besoin ou de pouvoir s'en passer puisqu'il y a des

tâches répétitives en comptabilité qui peuvent être effectuées par des personnes disposant de moins de compétences. Dans un monde où les choses deviennent tellement pointues, une telle géométrie variable est souhaitable. Les mandataires étaient compétents, ils avaient les réponses. Au niveau de la motivation des collaborateurs, cette solution permet d'éviter d'avoir, au sein du personnel communal, des collaborateurs très compétents mais qui ne peuvent montrer leur savoir que trois fois par année, à savoir lorsqu'une commission traite d'éléments particulièrement pointus.

M. Fassbind relève ensuite que les commissaires se sont presque exclusivement focalisés sur les dépassements de crédits. Il fait part de trois points où les lignes budgétaires allouées n'ont pas été utilisées et qui lui restent sur le cœur : les réflexions sur l'environnement, pour lesquelles CHF 20'000.- avaient été budgétés mais seulement CHF 3'300.- dépensés, l'Agenda 21 pour lequel un montant de CHF 10'000.- avait été budgété et CHF 8'700.- dépensés et surtout les mandats externes dévolus à l'aménagement du territoire pour lesquels CHF 200'000.- avaient été budgétés alors que seul moins de 10 % de ce montant a été dépensé. Cela le dérange pour deux raisons. D'abord, le fait d'avoir budgété des montants qui n'ont pas été utilisés est certes une façon de dégager du "bénéfice", mais cela signifie aussi que d'autres projets n'ont pu être réalisés. Ensuite, la mise en œuvre d'un Agenda 21 avait été votée difficilement, après deux ou trois tentatives lors de la dernière législature – cet objet avait du reste été porté avec brio par M. Karr quand il était conseiller municipal. Or, le budget alloué n'a pas été dépensé. La commune n'a pas saisi l'occasion de prendre un virage plus durable, plus responsable. M. Fassbind pense que le groupe PLR, qui avait adopté certains projets durables lors de la dernière législature, aurait été favorable à ce virage. A son sens, la commune pourrait remettre davantage le cap sur ce genre de projets à l'avenir.

M. Karr entend avec plaisir l'ouverture du groupe PLR sur la question de l'Agenda 21. La commission Mobilités-Nature-Environnement sera l'endroit où amener les propositions sur la manière dont le PLR souhaite que l'Agenda 21 soit mis en œuvre. A ce propos, M. Fassbind n'ignore pas que les montants qui sont inscrits au budget ne suffisent pas à constituer un Agenda 21 à eux seuls. Concernant le poste 79.00.318, Mme Garcia a fait parvenir la même question à M. Karr, à laquelle il n'avait pu répondre en séance dite des commissions réunies parce qu'il s'était trompé de jour dans son agenda. Mais il le fait volontiers maintenant. Il y a trois raisons pour lesquelles ce compte n'a pas été autant sollicité que prévu. D'abord, M. Karr n'aime pas beaucoup dépenser l'argent du Conseil municipal. En tout cas, il ne le dépense pas pour le dépenser, mais quand il existe des projets que la commune est apte à mener. Deuxièmement, certains projets prennent un peu de retard, notamment du fait de l'Etat. M. Karr pense par exemple à la remise sur le métier du plan directeur communal et du plan directeur des cheminements pour piétons, mandat qu'il était prévu de réaliser l'année dernière mais que l'Etat n'a pas rendu possible. Il pense aussi à une étude relative à la 5^{ème} zone qui n'a pas autant avancé qu'il l'aurait souhaité.

M. Karr explique que la disproportion entre le montant inscrit au budget et le montant effectivement dépensé s'explique principalement par le fait qu'en début de législature, lorsque la commune a engagé un architecte de la qualité urbaine et de la biodiversité, il a été expliqué que, désormais, les engagements de la commune de Chêne-Bougeries se feraient pour des durées déterminées (quatre ans), sous forme de contrats de droit privé. La commune a donc engagé sous ce régime un collaborateur remarquable, âgé de 53 ans quand il y est rentré et de

55 ans lorsqu'il l'a quittée. M. Karr croit que ce collaborateur a travaillé à la satisfaction des commissaires et du Conseil municipal. Par la suite, il y a eu d'autres engagements dans la commune. Ces engagements ont été effectués non pas sous le régime du droit privé mais sous le régime ordinaire du droit public, et non pas pour une durée déterminée, mais pour une durée indéterminée. Le collaborateur en question, qui constituait le service du territoire à lui tout seul, a demandé à être mis au bénéfice d'un contrat de droit public à durée indéterminée. Cela ne lui a pas été accordé. Il est donc parti dans un canton voisin et néanmoins ami pour trouver un travail qui corresponde mieux à sa situation familiale.

M. Karr souligne que, quand la commune perd un chef de service qui est seul dans son service et qui conduit un certain nombre de projets, il faut se préoccuper pendant plus de la moitié de l'année de son remplacement, de la passation de pouvoir, de la clôture d'un certain nombre de dossiers en cours. Maintenant, la commune est repartie d'un bon pied avec un jeu de compétences quelque peu différent. Elle dispose en effet d'un excellent collaborateur, dont le contrat est de droit public, avec des conditions comparables à celles des autres employés communaux. La situation est donc rétablie. M. Karr peut d'ores et déjà signaler au Conseil municipal que les engagements comptables sous rubrique visée jusqu'à la fin du mois d'avril 2014 sont supérieurs à l'ensemble des engagements de l'année dernière. A noter également que dans le cadre des mandats en matière de mobilités, de nature et d'environnement, les engagements ont significativement augmentés depuis le début de l'année.

Mme Sommer revient sur l'intervention de Mme Sobanek à propos du logement social. C'est une préoccupation que partagent plusieurs conseillers municipaux PLR. Elle rappelle cependant que la commune a bloqué deux projets de densification qui prévoyaient bon nombre de logements sociaux. Ce blocage intenté par des moyens juridiques renchérit énormément le coût de ce qui sera construit puisqu'il reporte de plusieurs années la réalisation des projets. En matière de construction, tout retard entraîne des surcoûts. Il n'est pas possible de réaliser ce que Mme Sobanek souhaite si la commune réagit de la sorte.

Mme Garcia remercie M. Karr de ses explications. Elle relève cependant qu'il a dit ne pas aimer dépenser l'argent du Conseil municipal. Elle lui rappelle qu'il ne s'agit pas de l'argent du Conseil municipal, mais de l'argent des communiers.

M. Karr remarque qu'il s'agissait d'un lapsus. C'est effectivement l'argent des communiers qui est alloué à l'administration par le Conseil municipal. Ce qu'il voulait surtout dire, c'est qu'il aime, lorsque cet argent est dépensé, qu'il soit dépensé à bon escient. Or, Pompidou disait qu'il y a trois manières certaines de se ruiner : le jeu, les femmes et la technologie. M. Karr pourrait en ajouter une quatrième : les mandataires.

M. Sapey s'exprime au nom du groupe MCG. Il a tendance à faire confiance au Conseil administratif, qu'il remercie, et il approuvera les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président salue M. Pictet, président de la commission des Finances, et lui demande s'il veut s'exprimer.

M. Pictet croit qu'il y a eu assez d'interventions concernant ces comptes, qui ont fait l'objet de plusieurs séances de commissions, et notamment d'une séance dite des commissions réunies. Il suggère au président de passer au vote.

Avant de procéder à la lecture des délibérations et aux votes, le Président voulait compléter la gerbe des félicitations et remerciements aux membres de l'administration. C'est aussi le résultat d'un travail collectif sur plusieurs années, pour le moins depuis le début de cette législature. Un certain nombre de demandes ont été exprimées par les membres du Conseil municipal. Elles ont été entendues par le Conseil administratif qui les a relayées auprès de son administration et de ses mandataires. Le résultat est donc finalement aussi le résultat de ce travail de groupe.

Le président donne lecture de la délibération sur les crédits budgétaires supplémentaires 2013 et moyens de les couvrir.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2013
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des crédits budgétaires supplémentaires 2013 par la commission Finances lors de sa séance du 8 avril 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 16 voix pour et 1 abstention par les Commissions Réunies le 29 avril 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 19 voix pour et 1 abstention

- d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de CHF 3'338'555.31, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint ;
- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le président constate ensuite qu'aucun conseiller municipal ne souhaite qu'il donne lecture *in extenso* de l'objet suivant. Il passe donc directement au vote de l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2013

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 16 voix pour et 1 abstention, par les Commissions Réunies le 29 avril 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 17 voix pour et 3 abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 33'913'457.82 aux charges et de CHF 37'372'111.92 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'458'654.10.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 3'956'003.88 aux dépenses et de CHF 33'850.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'922'153.08.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'922'153.08 par l'autofinancement à raison de CHF 8'057'720.23 au moyen de la somme de CHF 4'599'066.13 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus de CHF 3'458'654.10.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 3'458'654.10 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de CHF 138'139'840.56 qui se compose :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 99'168'716.86
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 38'971'123.70</u>
Total de l'actif	CHF 138'139'840.56

et au passif un montant de CHF 138'139'840.56 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 4'968'863.45
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'778'333.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'283'405.36
- Provisions (nature 24)	CHF 15'310'599.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'157'788.25
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 94'640'851.50</u>
Total du passif	CHF 138'139'840.56

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à CHF 12'600'000.-.